

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**COMMUNE DU TAILLAN MEDOC**

*« Le Mayne de la Bechade »*

**PROGRAMME DES TRAVAUX**

**PA 8a**

**LE TAILLAN MEDOC**  
*« Le Mayne de la Bechade »*  
**PROGRAMME DES TRAVAUX**

Ce projet concerne la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation, situé sur la commune du Taillan Médoc, Rue Jean Roger-Ducasse et Allée Claude Debussy.

**1 - VOIRIE :**

La voie nouvelle du lotissement sera créée suivant les plans et profils joints au dossier.

La chaussée aura pour constitution :

- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche de réglage constituée de grave bitume d'épaisseur 0.10m après compactage,
- Une couche de fondation constituée de béton concassé d'épaisseur 0.30m après compactage,
- Une couche de roulement en enrobés denses ( BBSG 0/10)de 0.06m d'épaisseur après compactage.

Elle sera de type mono-pente et constituée par

Pour le Mail central:

- Un espace vert sous forme de noue
- Une piste cyclable
- Une chaussée de 6.00,
- Un trottoir
- 

Pour la voie à sens unique :

- Un trottoir
- Un espace vert en alternance avec des parkings
- Une chaussée de 3.5,
- Un espace vert longitudinal sous forme de noues ou de haies

En tout état de cause, afin que ces voies soient susceptibles d'être prise en charge par Bordeaux Métropole à l'issue d'une demande de rétrocession, la plate-forme sera de type PF 2 ( 50 mpa) ; des essais à la plaque seront effectués en fond de forme permettant ainsi de déterminer la portance et l'épaisseur de la couche de fondation.

Les lots 2, 4, 7 et 8 accéderont directement à leur lot depuis la voirie nouvelle.

**2 - BORDURES :**

Les Bordures seront de type T2 et les caniveaux de type CS2.

Les entrées charretières seront bordées de P3.

En limite entre les lots et les placettes, des parpaings seront posés

### **3 – ENTREE DES LOTS :**

Ils seront constitués par :

- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche constituée de GNT d'épaisseur 0.25m après compactage,
- Une couche de roulement en enrobés denses ( BBSG 0/6)de 0.05m d'épaisseur après compactage.

### **4 – PISTE CYCLABLE :**

Ils seront constitués par :

- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche constituée de GNT d'épaisseur 0.15m après compactage,
- Une couche de roulement en béton taloché d'épaisseur 0.10m

Au niveau des accès des lots 13, 14 et 15 une surépaisseur sera réalisée, la piste cyclable sera constitué de :

- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche constituée de GNT d'épaisseur 0.15m après compactage,
- Une couche de roulement en béton taloché d'épaisseur 0.20m

### **5 – CHEMINEMENT PIETONNIER :**

Ils seront constitués par :

- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche constituée de GNT d'épaisseur 0.15m après compactage,
- Une couche de roulement en béton balayé d'épaisseur 0.12m

### **6- SIGNALISATION:**

D'autre part, une signalisation adéquate sera mise en place avec les services de Bordeaux Métropole avec un Stop à la sortie de l'opération et à l'embouchure de la voie à sens unique

### **7 – EAUX USEES :**

Les eaux de toilette, les eaux vannes et les eaux ménagères seront récupérées sur chaque lot par l'intermédiaire d'un branchement individuel ou double et rejetées au réseau d'eaux usées projeté sous la voie nouvelle, pour se rejeter ensuite au réseau EU qui sera réalisé par Bordeaux Métropole par une extension du réseau existant sous la Rue Jean Roger-Ducasse.

### **8 – EAUX PLUVIALES :**

Chaque lot devra compenser et infiltrées ces eaux de toiture et d'imperméabilisation sur sa parcelle et à sa charge par la mise en place d'un dispositif de type tranchée drainante ou puisard de faible profondeur.

Les eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméabilisées de la voirie, dont la couche de roulement est constituée d'un enrobé dense ruisselleront directement dans des noues de faible profondeur bordant la voirie nouvelle. Elles seront compensées et infiltrées par l'intermédiaire de noues paysagères de faible profondeur.

Les noues seront sécurisées par des poteaux bois et n'auront pas de fond étanche.

### **9 - ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC**

La distribution d'Électricité Basse tension s'effectuera à partir du réseau existant en accord avec ENEDIS

Les lignes seront souterraines et les compteurs individuels placés dans des coffrets de façade prévus à cet effet.

Les besoins énergétiques sont 12kva pour les lots.

L'Éclairage public sera assuré par un modèle de candélabre agrée par la commune.

## 10 - TELECOMUNICATION

Le réseau de gaines et de chambres de tirage nécessaire à la desserte des futurs abonnés du lotissement sera raccordé au réseau existant, suivant les prescriptions d'Orange.

## 11 - EAU POTABLE

La desserte en Eau potable sera assurée par la pose d'une canalisation sous chaussée raccordée au réseau existant.

## 12 – ESPACE EN PLEINE TERRE COMMUN

Les différents espaces verts seront nettoyés et engazonnés.

Des arbres de moyen développement d'essences locales seront mis en place sur les espaces verts (Acer ginnala et Prnus avium 'Pleniflora').

Les haies seront de type basse. Les noues seront engazonnées et plantées sur les parties qui ne sont pas dévolue à la gestion des eaux pluviales.

## 13 – COLLECTE DES DECHETS

La collecte des déchets ménagers sera traitée de manière individuelle.

## 14 – CLOTURE

Les clôtures sont localisées sur la pièce PA-4b

Les clôtures devront respecter le règlement du PLU et la charte architecturale communale secteur le chai.

Elles seront de 2 types :

- Clôture fond de lot, en plaque béton hauteur 1m80



- Clôture sur voie et retour, muret maçonné et enduit hauteur 0.6m surmonté d'un bardage clair voie en lames verticales gris anthracite de 1.0m

